CHAMPIONNAT DIVISION 2 FEMININE (D2F) REGLEMENT PARTICULIER- Saison 2025-2026

ARTICLE 1: CHALLENGES ET RECOMPENSES

Le premier et le deuxième se voient attribuer une coupe ou un objet d'art acquis à titre définitif.

ARTICLE 2: PARTICIPANTS

La compétition est ouverte aux 10 clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison 2024/2025, soit :

- Les clubs reléqués de D1F
- Les clubs restant de la division 2 féminins 2024/2025 de manière à compléter à 10 le nombre de clubs participants.
- Si nécessaire : La COC se réserve le droit de récupérer une ou des équipes pour compléter le nombre.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS

La date de clôture des engagements est fixée au 15 juillet 2025. Le montant du droit d'engagement est fixé par l'Assemblée Générale du Comité 13.

ARTICLE 4: ARBITRAGE

La Commission Territoriale d'Arbitrage désigne les arbitres.

ARTICLE 5: RECETTES

Les recettes restent acquises au club qui reçoit.

ARTICLE 6: QUALIFICATION

Les joueuses de **plus de 16 ans** sont admises à participer à l'épreuve. Toute dérogation sera soumise à l'autorisation du président du comité 13, Krikor BOZOUKLIAN.

ARTICLE 7: RESTRICTION DE PARTICIPATION POUR LES JOUEUSES

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, Au-delà duquel, une joueuse ne sera pas autorisée à participer dans un niveau inférieur.

La limite fixée est calculée en prenant compte de la totalité des rencontres disputées par une même joueuse à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes. Le brûlage est calculé en fonction du nombre d'équipes dans la poule où évoluera la joueuse :

Pour le championnat de D2 féminine, la poule est constituée de 10 équipes.

Les joueuses ayant participé à **9 matchs ou plus** dans les différents niveaux régionaux, nationaux ou de Départemental 1F ne peuvent plus participés.

ARTICLE 8: OBLIGATIONS

La participation à cette compétition est soumise aux dispositions de la CMCD territoriale.

ARTICLE 9: SALLES ET TERRAINS

Toutes les rencontres doivent se jouer en salle homologuée de type III (ou mieux).

ARTICLE 10 : FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat à 1 poule de 10 (Dont 1 exempt)

- **10.1** Le classement s'effectue selon les modalités prévues à l'art. 6 du Règlement Général des Compétitions territoriales.
 - 10.2 Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour (18 journées, avec 1 exempt).
 - 10.3 2 x 30 minutes mi-temps de 10 minutes

- **10.4** Score pour forfait/pénalité 0 point (0 20)
- **10.5** Exclusion : 2 mn
- **10.6** 3 TME par rencontre
- 10.7 Ballon taille 2
- 10.8 12 joueuses par feuille de match

ARTICLE 11: ACCESSION

Le premier et le deuxième de la poule sont proposés à l'accession en D1F. Les modalités d'accessions peuvent être soumises à modifications.

ARTICLE 12: RELEGATION

Sans objet

ARTICLE 13: DIVERS

Pour tous les points non prévus au présent règlement, se reporter au Règlement Général des Compétitions.